

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Lannion
Canton de Perros Guirec
Commune de Saint Quay Perros

A R R E T E

**Portant interdiction de circulation sur
une partie de la rue de Ker Noël
le mardi 2 avril 2024**

Le Maire de Saint Quay Perros,

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2211-1 et suivants relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police de circulation
- Le Code de la Route et notamment ses articles R.411-8, R.411-25 et R. 413-1
- L'instruction Ministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie et huitième partie
- La demande de l'entreprise PINAULT de Cavan, en date du 2 avril 2024

CONSIDERANT que par mesure de sécurité, il est nécessaire d'interdire la circulation sur une partie de la rue de rue Ker Noël, au niveau du N° 5, pendant les travaux d'élagage, entrepris par l'entreprise PINAULT, le 2 avril 2024 de 14H à 16H

A R R E T E

Article 1 : La circulation des véhicules de toutes catégories sera interdite sur une partie de la rue de Ker Noël, au niveau du N°5, pendant les travaux d'élagage réalisés par l'entreprise PINAULT, le mardi 2 avril 2024 de 14H à 16H

Article 2 : Le droit d'accès des riverains sera préservé durant l'interdiction de circulation visée à l'article 1, mais sous leur propre responsabilité. L'interdiction de circulation visée à l'article 1 ne concerne pas les véhicules et engins de chantier nécessaires à l'exécution des travaux.

Article 3 : Les véhicules seront déviés par la rue de Goas Huet (Cf Plan ci-joint)

Article 4 : Une signalisation de type réglementaire, matérialisant l'interdiction de circulation sera mise en place par l'entreprise PINAULT, à compter de la date prévue à l'article 1, soit le 2 avril 2024

Article 5 : Le Maire de Saint Quay Perros et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de cet arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros-Guirec
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Perros-Guirec
- L'entreprise

Fait et affiché en Mairie de Saint Quay Perros, le 2 avril 2024

LE BOZEC Marcel

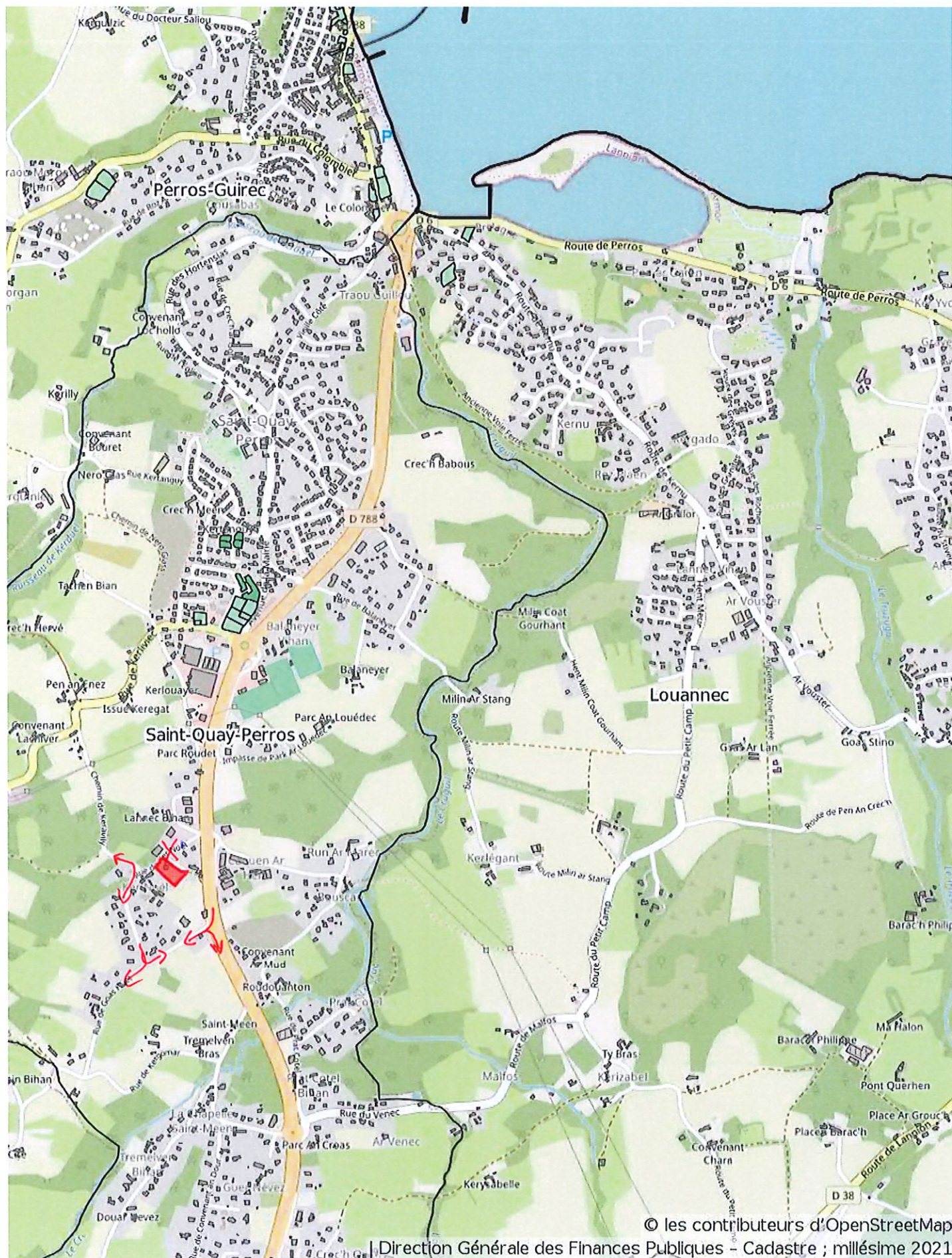
Adjoint aux Travaux

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 2 avril 2024





22700 SAINT-GUY-PERROS
Le calme à deux pas de la mer



© les contributeurs d'OpenStreetMap

Direction Générale des Finances Publiques - Cadastre ; millésime 2021